

Membres présents : D'HAENE Dominique (HAI), DEWARD Willy (LGE), GROOS Paul (LUX), TRAUSCH Gérard (NAM) et VANCABEKE Pierre (BBW) - Invité : DELCHEF Jean-Pierre (président CA AWBB)

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation PV n° 3 - [réunion du 11/10/2006](#)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. Commentaires sur les différents PV

#### ■ Conseil d'Administration [n° 4 du 16 octobre 2006](#)

1. HAI – 2.1. Révision de la décision du CDA sur l'organisation du All Star Game féminin 2007 : La CL regrette l'annulation de cette activité.
2. NAM – 2.2. Organisation d'une réunion d'information en collaboration avec l'AISF le 18 octobre 2006 : regrette le manque d'intérêt des clubs pour cette information.
3. NAM – 10.6. Département Jeunes (réunion du 27/10) : le président confirme que cette réunion a permis de remettre de l'ordre dans ce département.
4. LGE - 10.2.1. Dossier Canter Schaerbeek : Bien que la CL adhère à la sanction du manque d'éthique du club concerné, la CL constate que le règlement de coupe doit être approfondi et plus précis pour éviter toute confusion dans les prochaines compétitions.

### 3. Préparation 1<sup>ère</sup> AG de la saison (samedi 25 novembre 2006)

#### 1. Contrôle des pouvoirs

- **LUX** – procédure procuration : réponse a été donnée au représentant.

#### 2. Présentation du budget

- Les questions posées par les représentants du DGF ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du TG.
- **NAM** : regrette qu'il n'y ait pas de rapport financier présenté par le DGF (voir PA22 -A.2)  
Rép. JPD : Dans l'état actuel des statuts, il n'entre pas dans les fonctions du TG de rédiger ce rapport.
- **LGE** : 1030 : Administration Générale (poste 743000 : produits divers)  
Rép. JPD : Subsidés ADEPS pour le personnel.
- **LGE** : 1201 : Centre de Formation régional (poste 746100 : subsides)  
Rép. JPD : L'explication de la hausse, parce que renseigné sur une année (X 10)
- **LGE** : plan programme  
Rép. JPD : Celui-ci a été déposé, à titre conservatoire, le 31 octobre, mais ne devrait plus avoir de raison d'être dès l'application du nouveau Décret de la C.F.
- **HAI** : 1020 : Direction Technique (poste 612101 : téléphone)  
Rép. JPD : S'explique par, 1. augmentation du personnel, 2. nouvelle ligne sur le site de Jambes.
- **HAI** : 1050 : facturation aux clubs et produits (poste 703200 : amendes diverses) - danger de compter sur des recettes fictives.  
Rép. JPD : L'AG a souhaité cette décision lors de son vote de l'an dernier et le montant pris en considération ne vise qu'un % du montant des amendes de 2006.

#### 3. Règlement antidopage

- **NAM** – point 4. : pourquoi limité à certaines catégories de joueurs ?
- **LGE** – point 13.1 : une limite de temps sera souhaitée (21 jours comme prévu au point 13.6)
- **LGE** – point 22 : ajout « par recommandé au frais du club »
- **LGE** – point 37 : en conformité avec la procédure standard  
Rép. JPD : Le conseil d'administration prendra position lors de sa prochaine réunion programmée le 13 novembre 2006.

#### 4. Règlement médical

- Plusieurs points ne sont pas d'ordre médical. Ils ne devraient pas figurer dans les textes proposés (points 3, 4 et 6)
- **NAM** - article 1 : le terme « apte à la compétition » est inapproprié ; le certificat médical indique « il n'y a pas de contre indication »
- **NAM** - article 2 : le présent règlement s'applique **uniquement** aux compétitions organisées par l'AWBB.
- **NAM** – article 8 : texte à compléter concernant la définition d'un affilié lorsque l'on signale que la pratique du dopage est interdite à tout affilié.

**LGE** – Dans la présentation du document 4 concernant les modifications des règlements médicaux et antidopage, il serait souhaitable de modifier au dernier paragraphe le terme « communication » par « communication pour approbation » et ce pour éviter de mettre les membres de l'AG devant un fait acquis sans droit de vote.

Rép. JPD : Le conseil d'administration prendra position lors de sa prochaine réunion programmée le 13 novembre 2006.

#### 5. Adaptation des conventions

- **LGE** - page 3 : point 3.5.1. : ajout d'un « ou » plutôt que deux tirets
- **LGE** - page 4 : point 3.5.2. : ajout d'un « ou » devant (pour lequel) et supprimer phrase derrière le 2<sup>e</sup> tiret

Rép. JPD : il défendra ces adaptations formelles.

#### **4. Dossiers - Questions + info CDA**

1. HAI – interdiction de jouer pour les jeunes suite à l'application du PF 8 : l'interdiction du jouer en championnat n'interdit pas de jouer des rencontres amicales; une précision sera adressée par courriel aux clubs concernés.
2. HAI – application PC 87 (joueurs étrangers) : la CL a évoqué l'application de l'article de référence suite à un problème rencontré avec un club du Hainaut et a entendu l'argumentaire du président.
3. HAI – problème du PC 53 (besoin de toiler et trouver une solution pour une liste unique) : une proposition de modification sera faite pour éviter des problèmes d'un même affichage sur listes différentes
4. LUX – application PC 70 : rencontres remises ou à rejouer (rencontres à disputer dans les 6 semaines...), mais quid en cas d'impossibilité ? une précision devrait être apportée mais actuellement, en cas de non-acceptation, le forfait est prononcé aux équipes absentes.

**Lors de la prochaine réunion, la CL rencontrera Mme Véronique LAURENT pour questions « informatiques » (indemnités de formation, entre autres). Les clubs sont invités à transmettre par courriel, leurs questions au représentant de leur province à la CL, pour le vendredi 8 décembre.**

---

Prochaine réunion le mercredi 13 décembre 2006 à 15h15.  
Dominique D'HAENE – Présidente | Paul GROOS - Secrétaire